

PROCÈS-VERBAL n°08

Réunion du : Vendredi 23 novembre 2018 à: 18 H 00 - Siège de la Ligue Présidence: M. Paul AUDAN Présents: Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Patrick BEL ABBES, Patrice BULLY, Gérard CAPELLO, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Philippe DI MARCO, Michel GAU, Pierre GUIBERT, Antoine MANCINO, Mathieu SAVY, Patrick SCALA; Excusés: Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Eric BORGHINI, Edouard DELAMOTTE, Benjamin **DESSART, Patrice EYRAUD, Marc MARTINET. Assistent:** M. Gérard ALUNNI, représentant M. Edouard DELAMOTTE Mme Florence DERBESY, MM. Raphaël BOUTIN, Laurent MOURET

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Intervention du President delegue

M. Paul AUDAN ouvre la séance et informe l'assistance des absences excusées de Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Eric BORGHINI, Edouard DELAMOTTE, Patrice EYRAUD et Marc MARTINET.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le Président délégué soumet à l'approbation du Comité de Direction :

- * Approbation du Procès-verbal du Comité de Direction 28.09.2018
- * Approbation des Procès-verbaux du Bureau Exécutif 18.10.2018

Le Comité de Direction approuve ces procès-verbaux.

2. Informations du Président

* Match France / Brésil du 10 novembre 2018 à Nice

M. Paul AUDAN fait part de la satisfaction de la F.F.F. tant sur l'organisation de la rencontre que sur le nombre de spectateurs (12 000 environ).

Il remercie les bénévoles et les salariés de la Ligue qui se sont mobilisés sur cette rencontre. Il précise que le Président avait mis à disposition des bénévoles et du personnel de la Ligue, qui souhaitaient assister à la rencontre, un bus ce qui a été largement apprécié.

* Coupe du Monde Féminine FIFA 2019

Le Président Délégué indique qu'une réunion s'est tenue au siège de la Ligue en présence de M. Marc DEBARBAT, Président de la LFA, Mme Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente de la F.F.F., des représentant du LOC 2019.

La Ligue et les Districts ont pu présenter leurs plans d'actions dans le cadre de la promotion de la Coupe du Monde.

Concernant la billetterie Coupe du Monde, à ce jour, 478 packs ont été commandés par la famille du football méditerranéen pour une somme totale de 23 859 euros, dont 100 packs achetés par la Ligue et 326 par le District Côte d'Azur.

* Nomination de la C.R. LABELLISATION

Suite au dernier CD, les Districts nous ont communiqué leurs deux représentants complétant ainsi la C.R. labellisation :

- Vincent CASERTA (dirigeant élu de la Ligue)
- Michel BERBECHE (CTR DAP)
- Antoine MANCINO (représentant des clubs)
- M. Jean-Claude HERNANDEZ et M. Luigi RENNA, (District des Alpes)
- M. Pascal BISTARELLI et M. Sofiane BOUDIRA, (District de la Côte d'Azur)
- M. Pascal BASTTISTA et Mme Claire CHAMBON (District Grand Vaucluse)
- Mme Julie ALFONSI et M. Julien LECOEUR, (District de Provence)
- Mme Ludivine REGNIER et M. Jean-Paul PERON, (District du Var)

* Nomination à la C.R. TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Lors du dernier C.D., il avait été décidé de demander aux Districts de désigner deux personnes pour intégrer la C.R.T.I.S., et être en charge du contrôle de l'éclairage des terrains E5 en proximité.

Les personnes ainsi nommées sont :

- District des Alpes: MM. Daniel FERRANDO et Michaël ROCHARD
- District de la Côte d'Azur : MM. Marc ERETEO 2^{ème} personne en attente
- District de Grand Vaucluse : MM. Alain BERTHELOT et M. Etienne RIPPERT
- District de Provence : MM. Jean Claude CAPPELLO et Francis AICARDI
- District du Var : MM. André ALBARD et Gérard IVORA

3. Ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Hiver

- I. Appel des délégués
- II. Ouverture par le Président de la LMF
- III. Interventions des personnalités
- IV. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la LMF du 23 juin 2018
- V. Rapport moral et sportif de la saison 2016/2017
- VI. Finances:
 - 1. Rapport financier du Trésorier Général
 - 2. Rapport du Commissaire aux Comptes
 - 3. Désignation d'un Commissaire aux Comptes
- VII. Modifications des Statuts de la LMF (A.G Extraordinaire)
- VIII. Modifications des textes de la LMF
 - IX. Coupe du Monde Féminine FIFA 2019
 - X. Intervention de la Direction Technique Régionale
 - XI. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Bilan financier 2017/2018

M. Mathieu SAVY présente le rapport financier de la saison 2017/2018. Il souligne la saine gestion de la Ligue et la réduction des charges pour les clubs.

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité le rapport financier.

5. Etude des propositions de modifications de textes

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général, présente les textes qui seront soumis à l'Assemblée Générale de la Ligue le 15 décembre 2018 :

▲ Statuts de la Ligue :

- article 2 Origine de la Ligue Méditerranée

- article12.1. Délégués et suppléants.

- article 12.2 Réforme sur la gouvernance – nombre de voix

- article 13.3 Mode de scrutin

- article 13.5 Révocation du Comité de Direction

- articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

- article 19 Modification des Statuts

▲ Règlement d'Administration Générale

* Titre premier : Organisation générale

- Section 2 : Les Commissions Régionales et leurs membres

. article 7 Composition et délibérations

. article 10 Commission Régionale des Activités Sportives

. article 12 Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire

. article 14 Commission Régionale des Arbitres

. article 14 bis Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

- Section 3: Modifications structurelles

. article 27 Groupement

* Titre troisième : les compétitions organisées par la LMF

. article 46 Epreuves

* Titre quatrième : procédures et pénalités

- Chapitre 1 - Section 4 : Statut de l'arbitrage

. article 84 Couverture des clubs et arbitres requis

. article 84 bis Sanctions

. article 84 ter Arbitres supplémentaires. article 85 Nombre de rencontres à diriger

- Chapitre 2 - section 2 : manquement à l'éthique sportive

. article 92 Dissimulation et fraude

A Règlement des compétitions régionales

- Règlement des Championnats Régionaux seniors

. article 1 Constitution des groupes

- Règlement des Championnats Régionaux de Jeunes

. article 3 quarter

- Règlement du Championnat Régional de Futsal

. article 5 Système de l'épreuve

- Règlement du Championnat Régional 1 Féminin

. article 3 Commission d'Organisation

- Règlement du Championnat U 18 F Régional 1

. article 5 Répartition des équipes

- Règlement du Championnat Régional de Futsal

. article 6 2. Horaires

- Règlement de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella Crédit Agricole / Tours régionaux

. article 5 Licences et qualifications

Débat sur la Réforme de la Gouvernance :

Les membres du Comité de Direction débattent sur la répartition des voix entre les clubs de Ligue et les délégués représentant les clubs de District :

- M. ALUNNI indique que le District de la Côte d'Azur est favorable à l'octroi de 60% des voix en faveur des clubs de Ligue.
- M. GUIBERT indique que le District du Var est favorable à l'octroi de 55% des voix en faveur des clubs de Ligue
- MM. GAU et CAPELLO, respectivement Présidents du District de Provence et des Alpes, indiquent qu'ils sont favorables à une répartition à 50% / 50%.

Après en avoir débattu, le Comité de Direction adopte à l'unanimité une position de consensus pour une répartition à 50% /50%.

Toutes les modifications sont approuvées à l'unanimité et seront soumises aux votes lors de l'Assemblée Générale d'Hiver.

6. Intervention du Directeur Technique Régional

Laurent MOURET présente les résultats des travaux du Séminaire organisé sur la refonte des championnats de Jeunes.

Il rappelle que l'ensemble des clubs de Ligue ont été invités à participer à ce séminaire.

Après discussion, le Comité de Direction valide les propositions issues des travaux du séminaire qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

7. Point informatique

M. Edouard DELAMOTTE, responsable de l'informatique au sein de la Ligue, a chargé Raphaël BOUTIN de faire un point informatique en raison du matériel vieillissant, devenu obsolète.

A court terme, il conviendra de changer tout le parc informatique (Ligue et Districts) d'autant plus que la maintenance ne sera plus assurée. D'ores et déjà, il est nécessaire de recenser tous les besoins (postes – portables – écrans...); une commande globale permettrait de limiter les coûts.

Le Comité de Direction valide ce projet de renouvellement du parc informatique.

D'autre part, il est proposé une réflexion sur le recrutement d'un correspondant informatique avec un profil formateur pour pallier au déficit de formations de nos clubs, bénévoles et personnel en raison des évolutions importantes actuelles.

Le Comité de Direction approuve le recrutement d'un informaticien dont le poste sera cofinancé par la Ligue et les Districts, déduction faite de la subvention fédérale : 50 % à la charge de la Ligue et 50 % à la charge des Districts réparti selon le nombre de licenciés (via le produit licences).

8. Questions diverses

* Aide Financière

Il est évoqué le dossier d'un jeune joueur gravement blessé licencié dans un club du District Grand Vaucluse. Le Comité de Direction accorde une aide financière de 500 euros.

* Commission Régionale Médicale

Il est procédé au remplacement du Président de la Commission Régionale Médicale. Le Dr Benjamin DESSART reste membre de la Commission mais cède la présidence au Dr Roger LAURENZI.

* Divers

- M. Pierre GUIBERT informe de l'envoi d'un courrier à destination des Mairies afin de leur exposer les dispositifs FAFA. Il demande également à chacun d'activer son réseau afin de faire circuler l'information sur le FAFA.
- M. Paul AUDAN précise que le guide des formations a été adressé à tous les clubs.

AFFAIRES COURANTES

JURIDIQUE

Coupe Gambardella - match CA PEYMEINADE / AS DES MOULINS du 16.09.2018.

Suite à la décision de la C.R. Discipline en date du 17 octobre 2018, le Comté de Direction décide l'interdiction administrative de délivrer une licence pour les saison 2018/2019, 2019/2020, et 2020/2021 à Monsieur F.M. pour jet de projectile en direction d'un officiel et propos grossiers et injurieux à l'encontre d'un officiel, lors d'une demande de licence.

TERRAINS

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations sportives, le Comité de Direction procède aux décisions ci-dessous :

A) Terrains

- 1) Changements de niveau
- VERNEGUES : Stade Lucien Roux / NNI 131150101 / classé en niveau Foot à 11
- SORGUES: stade SNPE / NNI 841290201 / classé en niveau Foot à 11
- EYRAGUES: stade André Grosfils 2 / NNI 130360102 / classé en niveau Foot à 11

2) Confirmation de classement

- VEDENE : stade La Banastière / NNI 841410102 / classé en niveau 6
- NEOULES : stade Ribière / NNI 830880101 / classé en niveau 6

B) Eclairage

- AVIGNON : stade Léon Dulcy / NNI 840070201 / classé en niveau E5
- VEDENE : stade Banastière / NNI 841410101 / classé en niveau EFoot à 11
- AIX EN PROVENCE : stade Laurent Ruzzettu / NNI 130010301 / classé en niveau E5
- STE CECILE LES VIGNES : stade Eric Cantona / NNI 841060101 / classé en niveau E 5

CORRESPONDANCE

I – de la F.F.F.

Nous remettant extrait du procès-verbal de la réunion restreinte de la Commission Fédérale de Formation du joueur d'Elite en date du 16 novembre 2018 :

Demandes de dérogation à l'article 98 des Règlements Généraux

- OGC NICE / Mme ACHOURI Marie / U 16 F / AV. S MAR VIVO

La Commission décide de refuser la dérogation demandée.

- O. MARSEILLE / M. ZYWCZYN Enzo / U 11 / SC TOULON

La Commission décide de refuser la dérogation demandée.

II - des DISTRICTS

<u>District de Grand Vaucluse</u>, nous faisant parvenir une demande d'entente entre les clubs :

- JONQUIERES SC et AS VIOLES en catégories U 15, U 17, U 19
- VISAN JS et NYONS F.C. en catégorie U 15 et U 17.

Le Comité de Direction autorise les ententes pour la saison 2018/2019.

<u>District du Var</u>, nous faisant parvenir une demande d'entente entre les clubs ENT. HAUT DU VAR et CALLAS CANTON en catégories Féminines.

Le Comité de Direction autorise l'entente pour la saison 20018/2019.

Noël MANNINO Secrétaire de séance